

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 349-2024**

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 314-2020 POUR PROCÉDER À DES
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU
BUREAU À SAINTE-CROIX**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 349-2024**

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 314-2020 POUR
PROCÉDER À DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU
BUREAU À SAINTE-CROIX**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 10 avril 2024 à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET :

Monsieur Daniel Turcotte, maire de Val-Alain

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

Maires

M. Yvan Charest
Mme Huguette Charest
M. Denis Richard
M. Jean Bergeron
Mme Annie Thériault
M. Yves Gingras
M. Louis-Gabriel Bélanger, maire suppléant
M. Jonathan Moreau
M. Gilbert Breton
M. Stéphane Dion
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Samuel Boudreault
Mme Nancy Lehoux
M. Daniel Turcotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire d'assemblée

M. Stéphane Bergeron

ATTENDU QUE le conseil de la MRC avait décidé de réaliser des travaux d'amélioration de l'accueil du bureau situé à Sainte-Croix;

ATTENDU l'opportunité qui s'est présentée d'acquérir une bâtisse plus récente située à Laurier-Station pouvant accueillir l'ensemble des employés et pouvant être intégré au projet « Signature innovation » de la MRC;

ATTENDU QUE les travaux d'amélioration de l'accueil du bureau à Sainte-Croix ne sont plus nécessaires en raison du déménagement prévu à Laurier-Station en 2024-2025;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 13 mars 2024;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d'adopter le règlement 349-2024 « Règlement abrogeant le Règlement d'emprunt 314-2020 pour procéder à des travaux d'amélioration de l'accueil du bureau à Sainte-Croix ».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

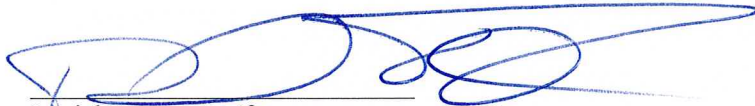
ARTICLE 1

Que le règlement portant le numéro 314-2020 intitulé *Règlement d'emprunt pour procéder à des travaux d'amélioration de l'accueil du bureau à Sainte-Croix* est abrogé.

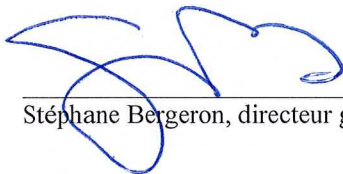
ARTICLE 2 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Lotbinière, le 10 avril 2024.



Daniel Turcotte, préfet



Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Copie conforme certifiée par

Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Ce _____^{ème} jour du mois d'avril 2024